

Au retour;

M. l'Orateur fait connaître que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi prévoyant des paiements anticipés pour le grain des Prairies, à l'égard de sa livraison.

Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Brooks, appuyé par M. Comtois: Que le Bill n° 28, Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est lu, en conséquence, une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

A dix heures cinq minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'article 2 du Règlement.